



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD  
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

150 York Street, Suite 900, Toronto, Ontario M5H 3S5  
Tel 416.913.8260 Fax 416.850.9235 www.cpab-ccrc.ca

Le 9 février 2018

M. Gerben Everts  
Président, Groupe de surveillance

**Objet : Document de consultation du Groupe de surveillance – *Strengthening the Governance and Oversight of the International Audit-Related Standard-Setting Boards in the Public Interest***

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est heureux de répondre au document de consultation intitulé *Strengthening the Governance and Oversight of the International Audit-Related Standard Setting Boards in the Public Interest*, publié par le Groupe de surveillance le 9 novembre 2017.

Le CCRC est l'organisme indépendant de réglementation de l'audit du Canada, responsable de la surveillance des cabinets effectuant l'audit des émetteurs assujettis canadiens. Notre mandat est de promouvoir la réalisation d'audits indépendants de grande qualité, contribuant à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière fournie par les émetteurs assujettis. Nous nous acquittons de notre mandat par l'inspection de cabinets d'audit et de leurs dossiers de travail, ce qui nous renseigne sur l'application des normes d'audit et les façons de les améliorer.

**Commentaires généraux**

***Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec les réformes***

Bien que le processus actuel d'établissement des normes d'audit, de certification, de déontologie et de formation ait entraîné la bonne application de normes de grande qualité fondées sur des principes, un certain nombre de préoccupations ont été soulevées concernant l'indépendance du processus de normalisation et sa capacité de répondre à l'intérêt public. Le rythme du changement en audit et dans le monde des affaires s'accélère, stimulé essentiellement par les avancées technologiques. Nous sommes d'avis qu'il est primordial de veiller à ce que les normes soient pertinentes et élaborées rapidement afin de soutenir la qualité des audits et la confiance des utilisateurs.

Nous apprécions les efforts déployés par le Groupe de surveillance pour traiter ces préoccupations et appuyons ses efforts visant à mettre le modèle international d'établissement des normes d'audit et de déontologie sur la voie du succès.



***Nous pensons qu'il est possible d'améliorer la reddition de comptes à tous les niveaux du modèle d'établissement des normes***

Nous croyons fermement que la reddition de comptes entre les différentes parties du modèle pourrait être renforcée pour améliorer l'efficacité opérationnelle et garantir que l'intérêt public est bien intégré dans tous les aspects du modèle de normalisation.

Pour l'essentiel, nous appuyons un modèle de normalisation lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le(s) conseil(s) d'établissement des normes est/sont de nature proactive et stratégique, avec des responsabilités clairement définies et un accent mis sur les résultats.
- Le Conseil de supervision de l'intérêt public (PIOB), qui fonctionne dans le respect d'un cadre bien établi sur l'intérêt public, travaillera selon un mandat clair et précis axé sur une *surveillance* efficace du/des conseil(s). Sa principale responsabilité sera de s'assurer que les normes sont élaborées, adoptées et mises en œuvre en tenant compte de l'intérêt public au moyen d'une procédure officielle appropriée. Le PIOB travaillera en collaboration avec le(s) conseil(s) de normalisation, qui devra/devront rendre compte de sa/leur performance, notamment concernant la réalisation de son/leur plan de travail. Le PIOB évaluera également la performance du président et des membres du conseil.
- Le Groupe de surveillance sera plus efficace et transparent et veillera à ce que les mandats et les objectifs du PIOB et du/des conseil(s) soient réalisés et qu'ils fonctionnent comme prévu grâce à une revue de la performance du PIOB par rapport à un plan de travail convenu.

***Nous soutenons fermement la présence de membres possédant des expériences et perspectives variées à tous les niveaux du modèle de normalisation***

Nous croyons que la meilleure façon d'améliorer la prise en compte de l'intérêt public est d'avoir une multitude de perspectives et d'expériences représentée à tous les niveaux du modèle de normalisation. Nous sommes en faveur des propositions encourageant la présence de membres aux profils variés dans les conseils de normalisation et au PIOB. Nous encourageons également les deux organismes à poursuivre leurs nombreuses consultations auprès des parties prenantes par l'entremise de groupes consultatifs (Consultative Advisory Group (CAG)) ou d'autres mécanismes similaires.

***Nous sommes entièrement pour une plus grande orientation stratégique du/des conseil(s) de normalisation***

Nous sommes convaincus que l'orientation du/des nouveau(x) conseil(s) regroupant diverses parties prenantes doit être de nature plus stratégique, car nous pensons que cela mènera à l'élaboration plus rapide de normes plus pertinentes et permettra d'attirer une plus grande variété de parties prenantes. Pour ce faire, le conseil doit être soutenu par une équipe technique professionnelle élargie de gros calibre afin de compléter et d'appuyer le travail du/des conseil(s).

***Nous appuyons les réformes suggérées au PIOB et encourageons le Groupe de surveillance à envisager la mise en place de ces réformes parallèlement aux réformes du/des conseil(s)***

Nous sommes d'accord avec la réforme du rôle et des responsabilités du PIOB énoncée dans le document de consultation. Nous sommes d'avis que les fonctions élargies renforceront le PIOB et augmenteront la part de reddition de comptes dans le modèle de normalisation. Nous appuyons également l'idée selon laquelle le rôle principal du PIOB est de veiller à ce que le processus de normalisation suive une procédure officielle approuvée par le PIOB et respecte le cadre convenu sur l'intérêt public. Il est essentiel d'améliorer la collaboration et la communication entre le PIOB et le(s) conseil(s) pour s'assurer que l'intérêt public est intégré dans l'ensemble du processus de normalisation.

En vue de l'élaboration d'un plan de transition, nous encourageons le Groupe de surveillance à tenir compte de l'ordre de mise en œuvre des réformes. Actuellement, le document de consultation présente une « réforme selon une approche par étape ». Nous pensons que les réformes relatives au PIOB et au Groupe de surveillance devraient avoir lieu parallèlement aux réformes du/des conseil(s) de normalisation.

**Réponses à des questions précises**

En plus de nos commentaires ci-dessus, nos réponses aux questions précises posées dans le document de consultation du Groupe de surveillance sont présentées dans l'annexe à la présente lettre.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de faire part de nos commentaires sur le document de consultation du Groupe de surveillance – *Strengthening the Governance and Oversight of the International Audit-Related Standard-Setting Boards in the Public Interest*.

Nous vous fournirons avec plaisir des précisions sur nos commentaires. Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,



Brian Hunt, FCPA, FCA, ICD.D

## ANNEXE

QUESTION	
1	<p>Êtes-vous d'accord avec les principales préoccupations soulevées à l'égard du modèle actuel de normalisation? Existe-t-il des préoccupations additionnelles que le Groupe de surveillance devrait prendre en compte?</p> <p><i>Oui, nous sommes d'accord avec les principales préoccupations soulevées à l'égard du modèle actuel de normalisation. Aucune préoccupation additionnelle n'a besoin d'être prise en compte par le Groupe de surveillance.</i></p>
2	<p>Êtes-vous d'accord avec les principes généraux et subsidiaires énoncés? Existe-t-il des principes additionnels que le Groupe de surveillance devrait prendre en compte et pour quelle raison?</p> <p><i>Oui, nous sommes d'accord avec les principes généraux et subsidiaires énoncés. Aucun principe additionnel n'a besoin d'être pris en compte par le Groupe de surveillance.</i></p>
3	<p>Avez-vous d'autres suggestions pour l'élaboration d'un cadre visant à évaluer si une norme a été élaborée dans l'intérêt public? Dans l'affirmative, lesquelles?</p> <p><i>Non, nous n'avons pas d'autres suggestions pour l'élaboration d'un cadre visant à évaluer si une norme a été élaborée dans l'intérêt public. Nous nous intéressons au cadre en cours d'élaboration par le PIOB et nous serions heureux de soumettre nos commentaires sur ce cadre dès qu'il sera prêt.</i></p>
4	<p>Appuyez-vous la mise en place d'un seul et même conseil indépendant pour l'élaboration et l'adoption des normes d'audit et de certification et des normes de déontologie pour les auditeurs, ou souhaitez-vous que des conseils distincts, un pour l'audit et la certification et un pour la déontologie soient maintenus? Veuillez expliquer votre raisonnement.</p> <p><i>Nous ne saurions dire si les avantages de mettre en place un seul et même conseil indépendant pour l'élaboration et l'adoption des normes d'audit et de certification et des normes de déontologie pour les auditeurs l'emportent sur les défis que présente l'existence d'un seul conseil. Si les conseils de certification/d'audit et de déontologie restent distincts, nous encourageons vivement une meilleure coordination entre les deux conseils.</i></p>
5	<p>Êtes-vous d'accord avec la proposition selon laquelle la responsabilité de l'élaboration et de l'adoption des normes de formation et le programme de conformité de l'IFAC doivent demeurer sous la responsabilité de l'IFAC? Dans la négative, pourquoi?</p> <p><i>Selon nous, la formation des auditeurs actuels et futurs est un rôle essentiel des organismes professionnels nationaux et internationaux. Nous pensons également que l'IFAC peut jouer un rôle important dans le soutien à la mise en œuvre des normes d'audit et de déontologie à l'échelle internationale.</i>  <i>Par conséquent, nous sommes d'accord avec la proposition selon laquelle l'élaboration et l'adoption des normes de formation et le programme de conformité de l'IFAC doivent demeurer sous la responsabilité de l'IFAC.</i></p>
6	<p>La responsabilité de l'élaboration et de l'adoption de normes de déontologie pour les comptables professionnels en entreprise doit-elle revenir à l'IFAC? Veuillez expliquer votre raisonnement.</p> <p><i>Nous sommes d'avis que l'établissement de normes de déontologie pour les auditeurs et les comptables en entreprise doit relever du même conseil afin d'assurer une continuité</i></p>

	<i>appropriée entre les obligations déontologiques des préparateurs d'états financiers et celles des auditeurs d'états financiers.</i>
7	<p>Êtes-vous d'avis que le groupe de surveillance doit prendre en compte d'autres options de réforme relativement à l'organisation des conseils de normalisation? Dans l'affirmative, veuillez énoncer ces options dans votre réponse avec votre raisonnement.</p> <p><i>Non, nous sommes d'avis que le Groupe de surveillance a déterminé les options de réforme les plus importantes relativement à l'organisation des conseils de normalisation.</i></p>
8	<p>Êtes-vous d'accord avec le fait que l'orientation du conseil devrait être de nature plus stratégique? Et êtes-vous d'accord avec le fait que les membres du conseil devraient être rémunérés?</p> <p><i>Oui, nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que l'orientation du conseil devrait être de nature plus stratégique, car nous pensons que cela mènera à l'élaboration plus rapide de normes plus pertinentes et permettra au(x) conseil(s) de normalisation d'attirer un groupe plus diversifié de membres du conseil possédant un bagage et des compétences variés. Cependant, pour que ce conseil soit efficace, nous pensons qu'il est essentiel que les structures entourant le conseil (c.-à-d. les conseillers techniques, les groupes consultatifs (CAG), le personnel, etc.) soient conçues avec soin afin d'assurer que les normes définitives demeurent de grande qualité.</i></p> <p><i>Nous sommes également d'accord sur le fait que la rémunération des membres du conseil est importante pour attirer des membres du conseil de la meilleure qualité qui soit.</i></p>
9	<p>Êtes-vous d'accord avec le fait que le conseil devrait adopter des normes à la majorité?</p> <p><i>Oui, nous sommes d'accord avec le fait que le conseil devrait adopter des normes à la majorité. Cependant, nous sommes d'avis que la définition de la majorité doit être « une forte majorité », pas une majorité à 51 %, sous réserve qu'aucun groupe de parties prenantes identifiable ne s'oppose à la norme (p. ex. une norme ne doit pas être adoptée même si elle a obtenu une forte majorité mais qu'un groupe de parties prenantes identifiable, [p. ex. tous les organismes de réglementation] s'oppose à la norme).</i></p>
10	<p>Êtes-vous d'accord avec la proposition de changer la composition du conseil et de le ramener à douze membres (ou plus); d'autoriser les membres à temps plein (un quart) et à temps partiel (trois quarts)? Ou proposez-vous un autre modèle? Y a-t-il d'autres groupes de parties prenantes qui devraient siéger au conseil, et existe-t-il d'autres facteurs que le Groupe de surveillance devrait prendre en compte pour s'assurer que le conseil est suffisamment diversifié et représentatif des parties prenantes?</p> <p><i>Nous appuyons une orientation plus stratégique de la part du/des conseil(s) de normalisation et nous sommes donc d'accord pour réduire le nombre de membres sans que ce nombre soit inférieur à douze. Cependant, ce conseil restreint doit être soutenu par une équipe technique professionnelle élargie.</i></p> <p><i>Nous sommes d'accord avec le fait que le conseil pourrait être composé de membres à temps plein et à temps partiel, mais nous n'avons pas d'opinion sur leur proportion.</i></p> <p><i>Il est crucial d'intégrer l'intérêt public directement dans le modèle de normalisation. Nous sommes donc d'accord avec le fait que le(s) conseil(s) doive(nt) avoir des membres possédant des perspectives et une expérience différentes et de nature variée. Nous sommes d'accord avec les groupes de parties prenantes à inclure comme membres du conseil selon le document de consultation si ce n'est que nous pensons qu'il y aurait lieu pour le Groupe</i></p>

	<p><i>de surveillance de déterminer si les « investisseurs » ne devraient pas aussi former un groupe à part entière ou être pris en compte séparément (p. ex. faire siéger au moins un investisseur au conseil). Parmi les autres facteurs que le Groupe de surveillance devrait prendre en compte, il y aurait la diversité sur le plan de l'expérience professionnelle, de la géographie, de la culture, du genre et de la taille du marché.</i></p>
11	<p>Quels attributs ou compétences le Groupe de surveillance devrait-il exiger des membres de son conseil?</p> <p><i>Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que chaque membre du conseil possède le même ensemble de compétences (bien que tous les membres du conseil doivent posséder certains attributs présentés ci-après). Le(s) conseil(s) dans sa/leur globalité devrait/devraient plutôt posséder un ensemble complet de compétences qui doit être déterminé par le Groupe de surveillance et le PIOB et détaillé dans une grille des compétences.</i></p> <p><i>Compétences que, selon nous, tous les membres du conseil devraient posséder :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Par-dessus tout, un engagement fort à servir l'intérêt public.</i></li> <li>- <i>Réflexion stratégique</i></li> <li>- <i>Capacité de travailler en équipe</i></li> </ul> <p><i>Compétences que, selon nous, l'ensemble du conseil devrait posséder :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Expérience en audit</i></li> <li>- <i>Compréhension du secteur de l'audit et du modèle d'affaires des cabinets d'audit</i></li> </ul>
12	<p>Êtes-vous d'accord pour conserver le concept de CAG avec son rôle et son orientation actuels ou devrait-on modifier son mandat et sa composition? Dans l'affirmative, de quelle façon?</p> <p><i>Nous sommes d'accord sur le fait de conserver le concept de CAG, car il est important de veiller à ce que différentes parties prenantes soient en mesure de partager leur point de vue sur les normes d'audit. Cependant, nous sommes en faveur d'une réévaluation de la structure et du fonctionnement des CAG une fois les réformes du conseil finalisées, afin de s'assurer que les CAG sont efficaces au sein du nouveau modèle.</i></p>
13	<p>Êtes-vous d'accord avec le fait que les groupes de travail chargés des travaux d'élaboration détaillés devraient adopter le cadre sur l'intérêt public?</p> <p><i>Comme les réformes au sein du conseil ne sont pas finalisées, il est difficile de connaître le futur fonctionnement des groupes de travail au sein du nouveau modèle. Nous sommes en faveur d'un conseil de normalisation plus stratégique où les permanents seraient davantage impliqués dans la rédaction technique des normes. Nous encourageons la réévaluation du bien-fondé des groupes de travail ainsi que de leur structure et fonctionnement une fois que les réformes du conseil seront finalisées.</i></p> <p><i>Les groupes de travail, ainsi que toutes les parties du modèle de normalisation, devraient respecter un cadre sur l'intérêt public.</i></p>
14	<p>Êtes-vous d'accord avec les changements proposés au processus de nomination?</p> <p><i>Oui, parce qu'il faut veiller à ce que le conseil de normalisation soit composé de membres de haut calibre, nous sommes d'accord avec les changements proposés au processus de nomination. À long terme, nous n'avons pas de préférence en ce qui concerne les options proposées, à savoir : 1) opter pour une administration complète par le PIOB au moyen</i></p>

	<p><i>d'un appel à tous ou 2) maintenir le processus provisoire établi pour la nomination d'un nouveau président de l'IAASB, selon lequel le comité de nomination est composé d'un président indépendant, de deux candidats du PIOB, de deux candidats de l'IFAC et de deux observateurs (président du conseil de l'IFAC et président du conseil du PIOB).</i></p>
15	<p>Êtes-vous d'accord avec le rôle et les responsabilités du PIOB présentés dans ce document de consultation? Le PIOB devrait-il être en mesure d'apposer son veto à l'adoption d'une norme ou de remettre en question les jugements techniques posés par le conseil lors de l'élaboration et de la révision des normes? Y a-t-il d'autres responsabilités qui devraient revenir au PIOB pour garantir que les normes sont établies dans l'intérêt public?</p> <p><i>Oui, nous sommes d'accord avec le rôle et les responsabilités du PIOB présentés dans ce document de consultation. Nous sommes d'avis que les fonctions élargies renforceront le PIOB et renforceront la reddition de comptes dans le modèle de normalisation.</i></p> <p><i>Selon nous, le PIOB ne devrait pas être en mesure d'apposer son veto à l'adoption d'une norme. Dans le modèle réformé, l'intérêt public est directement intégré au processus de normalisation par différents mécanismes comme la représentation de plusieurs parties prenantes au sein du/des conseil(s). De ce fait, nous pensons que le principal rôle du PIOB est de veiller à ce que le processus de normalisation suive une procédure officielle approuvée par le PIOB et respecte le cadre convenu sur l'intérêt public (en cours d'élaboration). Nous nous attendons à ce que le PIOB et le(s) conseil(s) travaillent ensemble et communiquent régulièrement afin d'assurer la protection de l'intérêt public tout au long du processus. Le PIOB doit être en mesure de remettre en question de manière constructive les jugements techniques posés par le conseil lors de l'élaboration et de la révision des normes, au moyen d'un dialogue continu axé sur la collaboration avec le conseil, et non pas en repoussant l'approbation d'une norme.</i></p> <p><i>Nous n'avons pas de suggestion à faire concernant les autres responsabilités qui devraient revenir au PIOB.</i></p>
16	<p>Êtes-vous d'accord avec l'option de retirer la représentation de l'IFAC du PIOB?</p> <p><i>Pour assurer le calibre élevé des membres du PIOB et la variété de leurs compétences et expériences, nous encourageons l'appel de candidatures pour le PIOB auprès de tous, sans donner à aucune organisation le pouvoir de nommer directement les membres du PIOB. Par conséquent, nous sommes d'accord avec l'option de retirer la représentation de l'IFAC du PIOB.</i></p>
17	<p>Avez-vous des suggestions sur la composition du PIOB visant à assurer la représentativité des parties prenantes qui ne sont pas des professionnels en exercice et sur les compétences et attributs que les membres du PIOB devraient posséder?</p> <p><i>Nous suggérons que la composition du PIOB repose sur des facteurs assurant la diversité, l'élaboration d'une grille de compétences et surtout un engagement à servir l'intérêt public.</i></p>
18	<p>Pensez-vous que les membres du PIOB doivent continuer à être nommés par des membres du Groupe de surveillance ou s'ils doivent être sélectionnés au moyen d'un appel de candidatures auprès d'organisations membres du Groupe de surveillance, ou avez-vous d'autres suggestions pour le processus de nomination?</p> <p><i>Pour assurer le calibre élevé des membres, nous pensons que les membres du PIOB devraient être sélectionnés par un appel de candidatures auprès de tous.</i></p>

19	<p>Le PIOB devrait-il surveiller uniquement le conseil indépendant d'établissement des normes d'audit et de certification et des normes de déontologie pour les auditeurs ou le PIOB devrait-il continuer à surveiller le travail des autres conseils de normalisation (p. ex. la publication de normes de formation et de normes de déontologie pour les comptables professionnels en entreprise) lorsqu'ils établissent des normes dans l'intérêt public?</p> <p><i>Nous sommes d'avis que le PIOB devrait surveiller uniquement le(s) conseil(s) indépendant(s) d'établissement des normes d'audit et de certification et des normes de déontologie pour les auditeurs. Selon nous, il n'est pas nécessaire que le PIOB surveille les activités de normalisation de l'IFAC.</i></p>
20	<p>Êtes-vous d'accord avec le fait que le Groupe de surveillance conserve son rôle de surveillance actuel pour l'ensemble du processus de normalisation et de surveillance, notamment la surveillance de la mise en place et de l'efficacité des réformes, la nomination des membres du PIOB et la surveillance de leurs travaux, la promotion de normes de grande qualité et le soutien à la reddition de comptes?</p> <p><i>Nous sommes d'accord avec le fait que, à moyen et à long terme, le Groupe de surveillance a encore un rôle à jouer. À court et à moyen terme, le rôle et les responsabilités du Groupe doivent rester les mêmes pour que les réformes convenues soient mises en œuvre avec succès. À long terme, une fois que les réformes auront été réalisées, et si la composition du conseil et du PIOB requiert la présence de membres possédant une expérience en réglementation, les responsabilités du Groupe de surveillance pourraient se limiter aux nominations du PIOB.</i></p> <p><i>Afin d'améliorer l'efficacité du Groupe de surveillance, nous sommes d'avis qu'il serait utile que les membres du Groupe de surveillance comptent des professionnels suffisamment aguerris en mesure de représenter leur organisation et d'en être le porte-parole, et nous pensons que pour assurer la stabilité du groupe, les membres du Groupe de surveillance doivent s'engager à améliorer la continuité des membres du Groupe de surveillance.</i></p> <p><i>Nous sommes également d'avis que les opérations et les opinions du Groupe de surveillance pourraient être plus transparentes.</i></p>
21	<p>Êtes-vous d'accord avec l'option d'avoir recours à une équipe technique professionnelle élargie pour appuyer le travail du conseil de normalisation? Quelles sont les compétences particulières qu'un nouveau conseil de normalisation devrait chercher à acquérir?</p> <p><i>Oui, nous sommes d'accord avec l'option d'avoir recours à une équipe technique professionnelle élargie pour appuyer le travail du conseil de normalisation. Voici quelques compétences particulières qu'un nouveau conseil de normalisation devrait chercher à acquérir : réflexion stratégique, solide expertise technique, fortes compétences en gestion de projet et expérience dans la mobilisation des parties prenantes.</i></p>
22	<p>Êtes-vous d'accord avec la proposition selon laquelle les permanents devraient être directement embauchés par le conseil?</p> <p><i>Oui, nous croyons que les permanents devraient être directement embauchés par le(s) conseil(s).</i></p>
23	<p>Y a-t-il d'autres aspects du processus que le conseil pourrait améliorer – si oui, lesquels?</p> <p><i>Non, nous n'avons pas déterminé d'autres aspects du processus que le(s) conseil(s) pourrai(en)t améliorer. Nous appuyons fermement les différentes avenues menant à des</i></p>

	<i>modifications plus rapides des normes afin de répondre aux questions d'intérêt public.</i>
<b>24</b>	<p>Êtes-vous d'accord avec le Groupe de surveillance sur le fait que des mécanismes de contrôle appropriés pourraient être mis en place afin d'atténuer le risque lié à l'indépendance du conseil en raison de son financement partiel par les cabinets d'audit ou la profession comptable (p. ex. approbation indépendante du budget par le PIOB, en confiant les fonds à une fondation distincte ou au PIOB pour qu'ils les distribuent)?</p> <p><i>Oui, nous sommes d'accord avec le Groupe de surveillance sur le fait que des mécanismes de contrôle appropriés pourraient être mis en place afin d'atténuer le risque lié à l'indépendance du conseil en raison de son financement partiel par les cabinets d'audit ou la profession comptable. Cependant, nous encourageons vivement le Groupe de surveillance à continuer de chercher d'autres sources de financement afin de diversifier la principale source de financement et d'élaborer un plan à long terme visant à permettre une diversification du financement. Il est vraiment préférable que les cabinets d'audit/la profession comptable ne soient pas la principale source de financement.</i></p>
<b>25</b>	<p>Appuyez-vous l'imposition d'une cotisation « contractuelle » à la profession visant à financer le conseil et le PIOB? Sur quelle période doit-on établir cette cotisation? Le Groupe de surveillance doit-il envisager des mécanismes de financement supplémentaires, autres que ceux présentés dans le document, et si oui, lesquels?</p> <p><i>Si la profession demeure la principale source de financement pour l'élaboration des normes, nous appuyons l'imposition d'une cotisation contractuelle à la profession visant à financer le conseil et le PIOB. Pour permettre une planification à long terme appropriée, nous encourageons l'établissement d'une cotisation pour au moins cinq ans. Nous n'avons aucune suggestion concernant d'autres mesures de financement que celles actuellement présentées dans le document de consultation.</i></p>
<b>26</b>	<p>Selon vous, existe-t-il des sujets que le Groupe de surveillance devrait prendre en compte dans la mise en œuvre des réformes? Veuillez préciser.</p> <p><i>En vue de l'élaboration d'un plan de transition, nous encourageons le Groupe de surveillance à tenir compte de l'ordre de mise en œuvre des réformes. Le document de consultation décrit actuellement une « réforme selon une approche par étape ». Nous sommes d'avis que certaines réformes, surtout celles concernant le PIOB, devraient être mises en œuvre au même moment que les réformes au niveau du conseil. Les réformes concernant le PIOB et le conseil se renforcent mutuellement, et si elles sont réalisées ensemble, elles donneront un résultat plus rapide, plus efficient et plus efficace.</i></p>
<b>27</b>	<p>Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à soumettre au Groupe de surveillance?</p> <p><i>Nous n'avons pas d'autres commentaires ou suggestions à soumettre au Groupe de surveillance.</i></p>